

les négociations et continuer la guerre plutôt que de souffrir sur le territoire de la république un seul des disciples d'Ignace de Loyola. La paix fut conclue entre les deux puissances, et les jésuites restèrent exilés.

Si la société perdait quelque peu de sa puissance dans un coin de l'Italie, elle reprenait dans la Grande-Bretagne une partie de son ancienne influence; et malgré les sévères ordonnances de la reine Élisabeth, les bons Pères ne craignaient pas de reparaitre dans le royaume et même d'y fonder des collèges. Leur sécurité venait de ce que le nouveau roi d'Angleterre, Jacques I^{er}, fils de Marie Stuart, leur montrait une grande bienveillance; mais leur audace s'accrut tellement, que le souverain fut obligé de sévir contre quelques-uns des plus brouillons.

Les jésuites jurèrent alors de se venger, et organisèrent avec des gentilshommes catholiques dont ils dirigeaient les consciences, entre autres Robert Catesby et Thomas Piercy, un complot où il ne s'agissait rien moins que de faire sauter la salle du parlement au moment où le roi et sa famille assisteraient à la séance d'ouverture des sessions. Il fut convenu entre les conjurés qu'on n'admettrait dans le complot qu'un petit nombre d'hommes déterminés et fidèles; ils s'associèrent d'abord un jeune seigneur catholique nommé Thomas Winter, qu'ils chargèrent d'une mission en Flandre auprès d'un autre de leurs amis nommé Fawkes, qui était au service de l'Espagne, et dont ils connaissaient le zèle ardent pour le papisme. Sur leur invitation, celui-ci revint immédiatement en Angleterre; mais lorsqu'il sut qu'il était question d'anéantir du même coup un si grand nombre de victimes, il

hésita à entrer dans le complot, et représenta aux révérends Pères qui dirigeaient cette affaire, que le jour de l'ouverture des sessions il y avait au parlement presque autant de catholiques que d'hérétiques, et qu'ils auraient à répondre devant Dieu de la mort de leurs frères. Les jésuites Garnet, Oldecorn, Tesmond et Gérard, répliquèrent que si le nombre des orthodoxes était inférieur seulement de un à celui des hérétiques, on pouvait passer outre et les exterminer tous ensemble, et que Dieu les absoudrait à cause de la grande gloire qui lui en reviendrait.

La conscience ainsi rassurée, Fawkes s'associa à l'œuvre de ses compagnons; Piercy loua une maison attenante aux bâtiments du parlement, et tous commencèrent à creuser une mine qu'ils devaient faire arriver jusque sous la salle où se tenaient les séances. Déjà ils avaient percé plusieurs murs, et, suivant leurs calculs, ils ne devaient plus se trouver qu'à une petite distance de la salle, lorsqu'au milieu d'une nuit, pendant qu'ils étaient occupés à travailler, ils entendirent au-dessus de leurs têtes un grand bruit de voix d'hommes et un mouvement inaccoutumé. Ne sachant à quelle cause attribuer ce singulier tapage, et craignant qu'on n'eût quelque soupçon de leurs projets, les conjurés interrompirent leurs travaux, sortirent de la mine et s'informèrent de ce qui se passait. Ils apprirent alors qu'on faisait vider une cave remplie de houille qui était située au-dessous de la chambre des lords, pour la mettre en location. L'occasion fut saisie, et dès le lendemain la cave appartint aux conjurés; ils y transportèrent de nuit trente-six barils de poudre, qu'ils recouvrirent de fagots et de bûches.

Les choses ainsi disposées, ils attendirent patiemment l'ouverture du parlement; déjà la tenue de la séance royale avait été indiquée, et rien ne faisait prévoir que le complot pût avorter, lorsque lord Monteagle, membre catholique de la chambre des pairs, reçut une lettre anonyme qui lui annonçait que lui et ses amis feraient bien de ne point paraître à cette séance, attendu qu'il y serait frappé un coup terrible, inévitable, et qui durerait moins de temps qu'il ne lui en faudrait pour brûler la lettre par laquelle on lui en donnait avis. Lord Monteagle ne tint aucun compte de la dernière recommandation de son mystérieux correspondant, et envoya le billet à lord Salisbury, secrétaire d'état, qui n'y attacha pas une grande importance; néanmoins celui-ci le soumit au roi, qui en jugea tout autrement. Sa majesté pensa que les mots « un coup terrible et soudain » faisaient allusion aux effets de la poudre, et donna ordre de visiter toutes les voûtes qui étaient sous les salles du parlement. Le comte de Suffolk, chargé de ce soin en sa qualité de lord-chambellan, se fit ouvrir toutes les caves, et ayant remarqué dans celle de Piercy un amas de fagots et de bois, il demanda quel était le nom du locataire de la cave; sur la réponse de Fawkes, qui était déguisé en valet, il répliqua que la provision lui semblait bien forte pour les besoins d'un homme seul qui ne résidait pas habituellement à Londres. Puis il sortit; mais à peine fut-il dehors, qu'il renvoya sir Thomas Knevet, juge de paix, avec des soldats, dans la cave mystérieuse pour y faire une perquisition sévère. Avant d'entrer, celui-ci fit arrêter le prétendu domestique de Piercy, sur lequel on trouva des mèches et un briquet; et le bois à brûler ayant

été enlevé, on découvrit les trente-six barils de poudre.

Fawkes fut immédiatement appliqué à la question et forcé de nommer tous ses complices. Néanmoins Catesby, Piercy et plusieurs autres conjurés avaient déjà eu le temps de sortir de Londres et de gagner le comté de Warwick, où sir Everard Digby, plein de confiance dans le succès de l'entreprise, avait réuni quelques partisans et se disposait à s'emparer de la jeune princesse Élisabeth, fille du roi, qu'ils voulaient mettre sur le trône. Mais déjà la nouvelle de leur fatale conjuration avait été transmise aux schérifs avec l'ordre de rassembler les milices et de s'emparer des coupables: alors, se voyant dans l'impossibilité de résister ou de fuir, ils se réunirent au nombre de quatre-vingts dans un château fortifié du comté de Warwick, résolu à mourir les armes à la main. Malheureusement, au moment de l'attaque, leur provision de poudre vint à prendre feu, et ils ne purent se défendre contre les troupes royales; Piercy et Catesby se firent tuer; les autres conjurés furent faits prisonniers et périrent sur l'échafaud.

Le jésuite Henri Garnet, qui avait célébré la messe pour la réussite de la grande entreprise, et le jésuite Oldecorn, qui était chargé de recruter des conspirateurs, tous deux les chefs et les organisateurs du complot, furent jugés par une cour souveraine avec plusieurs autres disciples d'Ignace de Loyola, et condamnés au gibet.

Cette affaire détermina le roi Jacques à se faire prêter par ses sujets le fameux serment d'allégeance, par lequel ils reconnaissent que le souverain de la Grande-Bretagne était indépendant de toute puissance étrangère; que ni pape, ni

archevêque, ni évêque ne pouvait le déposer ni relever les peuples de la fidélité qu'ils lui avaient jurée; que personne n'avait le droit de disposer de ses domaines, ni de s'emparer de ses états, ni d'attenter à sa vie, que la doctrine professée par les catholiques et autorisant les sujets à tuer leurs princes sur l'ordre du pape, était impie et exécrationnable. Ce serment fut rendu obligatoire pour tous ceux qui habitaient l'Angleterre, quelles que fussent leurs opinions religieuses.

Paul V adressa immédiatement aux fidèles de la Grande-Bretagne plusieurs brefs pour leur défendre d'obéir au roi; ce qui entraîna pour quelques-uns la peine du bannissement, et même, pour les plus obstinés, la décapitation.

Jacques I^{er} ne se contenta pas de combattre les séides de la papauté avec la hache du bourreau; il prit lui-même la plume et attaqua dans plusieurs ouvrages de controverse les doctrines du cardinal Bellarmini. Le jésuite Suarez répliqua au libelle du monarque, et se posant comme l'adversaire de la royauté et le champion de l'omnipotence pontificale, il chercha à écraser son adversaire sous un flux de paroles incohérentes et de propositions extravagantes. « Le souverain » pontife, disait-il dans son livre, a tout pouvoir de diriger » efficacement les rois dans l'exercice de leur autorité; il » peut également contraindre les princes à lui obéir dans ce » qu'il a justement ordonné, et punir ceux qui ne lui obéissent » point; car il est armé d'un glaive à deux tranchants. Et la » preuve que ce droit lui est dévolu, c'est que les chefs de » l'Église en ont usé de tout temps, en excommuniant les » empereurs et les rois, en les déposant, en déliant leurs » sujets du serment de fidélité et en donnant leurs états à des

» princes catholiques. Les papes sont investis d'un pouvoir » si grand, que leurs arrêts de mort prononcés contre un » roi suffisent pour mettre le condamné hors la loi commune; » cependant tous les fidèles ne sont pas autorisés à courir sus » à l'ennemi de l'Église, et ils doivent laisser le soin de l'exécution de la sentence à ceux qui en ont été chargés. »

Un autre jésuite, nommé Emmanuel Sa, vint se mêler à ces disputes et renchérit encore sur les propositions de Suarez; il prétendit que la révolte d'un ecclésiastique contre le roi ne constituait pas un crime de lèse-majesté, attendu que les prêtres ne pouvaient pas être considérés comme sujets du roi; qu'il en était de même pour les laïques, quand le prince avait été frappé par une condamnation canonique; et que dans ce cas tous les fidèles devaient se réunir pour combattre le tyran et faire triompher la religion.

Le jésuite Delrio exprimait encore plus ouvertement sa haine contre les rois: « Que ne puis-je, s'écriait-il dans un » de ses sermons, faire à Dieu une libation du sang d'un roi! » Jamais liqueur plus belle n'aurait teint les autels de Jésus- » Christ; jamais holocauste plus agréable n'aurait pu lui être » offert!.... Qu'il soit béni jusqu'aux âges les plus reculés » celui qui enfonce un poignard dans le cœur d'un roi! »

Ces discours furibonds et ces doctrines exagérées n'étaient pas seulement dirigés contre Jacques I^{er}; les jésuites voulaient atteindre tous les princes de la chrétienté, et sa Sainteté les secondait dans cette nouvelle croisade en autorisant la propagation d'un ouvrage du célèbre Mariana, où le régicide était posé en principe, en devoir, en obligation, lorsque le souverain s'écartait de l'obéissance due au chef de l'Église

A l'exemple du jésuite espagnol, les bons Pères qui résidaient en France exaltèrent l'omnipotence pontificale et cherchèrent à rabaisser la royauté. « Obéissez, enfants du Christ, s'écriait » le fougueux Clarus Bonarscius dans ses sermons, obéissez » aveuglément à cette puissance qui a rendu Henri IV à la » société des fidèles; n'écoutez pas ceux qui prétendent que » le pape n'a pu excommunier le roi de France; il l'a fait » cependant, et le prince a reconnu qu'il en avait le pouvoir, » puisqu'il s'est humilié dans la poussière, puisqu'il a de- » mandé à être absous. Eh quoi! le souverain serait un Arius, » un Valens, un Nestorius, un Manès, un Mahomet par la » parole et par l'épée; il deviendrait juif, se ferait circon- » cire, et le pape n'aurait pas le pouvoir d'agir contre lui? il » renouvellerait l'horrible cruauté de Phalaris contre tout » ce qu'il y a en France de zélés catholiques, et le pape ne » pourrait rien contre lui? Dieu nous préserve de cette pen- » sée! Le pontife doit employer sa hache pour le salut de la » France, et frapper les gros troncs qui menacent d'étouffer » les jeunes arbres. »

Alors surgit Ravailiac; soit que les déclamations des jésuites eussent puissamment agi sur un cerveau malade, soit qu'il eût été poussé au crime par sa propre exaltation ou par une cause occulte, que l'Estoile, Sully et le maréchal d'Estrées ne craignent pas de reporter sur la reine; toujours est-il que ce fanatique attendit pour frapper le roi que Marie de Médicis eût été proclamée régente et sacrée solennellement. François Ravailiac était arrivé d'Angoulême à Paris depuis trois semaines, pour mettre à exécution son projet de régicide; le 14 mai 1610, qui était la veille du jour fixé pour la

départ du roi, après avoir entendu la messe à Saint-Benoît, il dina fort tranquillement dans son auberge avec son hôte et un marchand appelé Colletet; puis il se rendit au Louvre pour attendre le roi. A quatre heures, Henri IV sortit de son palais en carrosse pour visiter les arcs de triomphe élevés en l'honneur de la régente, qui devait faire son entrée dans la capitale le lendemain; il était accompagné des ducs d'Épernon et de Montbazou, des maréchaux de la Force, de Roquelaure et de Lavardin, du premier écuyer de Liancourt et du marquis de Mirabeau: un petit nombre de gentilshommes et de valets de pied escortaient seuls le roi, le duc d'Épernon ayant donné l'ordre à la garde de rester au Louvre.

Lorsque le carrosse arriva dans la rue de la Féronnerie, qui à cette époque était fort étroite, le cortège se trouva arrêté par un embarras de charrettes; la plupart des valets de pied entrèrent dans le cimetière des Innocents pour courir plus à l'aise, et il n'en resta que deux auprès de la voiture; ce fut précisément à ce moment que le duc d'Épernon ouvrit la glace qui était près du roi, et le pria de prendre connaissance d'une pièce fort importante. Pendant que sa majesté était occupée à lire, Ravailiac, qui jusqu'alors avait suivi la voiture, sauta sur l'essieu de la roue et donna au roi deux coups de couteau dans la région du cœur, et cela si rapidement qu'aucun des seigneurs ne soupçonna ce qui se passait que par un gémissement que poussa Henri: la mort avait été instantanée. Sans aucun doute l'assassin eût pu facilement s'enfuir en se glissant entre les voitures; mais il resta là, son couteau à la main, et se glorifiant d'avoir si bien frappé; alors il fut arrêté et conduit à l'hôtel de Retz,

où le grand prévôt procéda à un premier interrogatoire.

Ce magistrat trouva sur lui un chapelet, un papier où le nom de Jésus était écrit trois fois sur divers plis, et un cœur de carton qu'il portait suspendu à son cou. On est réellement surpris, en lisant les procès-verbaux de cette affaire, du soin tout particulier que prirent les juges chargés de la procédure d'empêcher Ravailiac de dévoiler ses complices. Quoiqu'on sût par le maître de son auberge qu'il avait eu des relations avec des personnages marquants, entre autres avec un écuyer de la reine, avec les aumôniers du cardinal du Perron, un des amants de Marie de Médicis, avec plusieurs jésuites, un cordelier, un feillant, le curé de Saint-Severin et un chanoine, on ne le confronta avec personne, si ce n'est avec le père d'Aubigny, qui affirma par serment qu'il ne connaissait pas l'assassin, et démentit les allégations de Ravailiac, qui assurait lui avoir rendu visite dans la maison des jésuites.

Le père Cotton, confesseur de Henri IV, vint lui-même plusieurs fois défendre à l'accusé de compromettre les gens de bien. Enfin, treize jours après l'assassinat, comme si on eût eu hâte d'en finir, le parlement prononça la sentence de mort contre François Ravailiac, atteint et convaincu du crime de lèse-majesté. Il fut condamné à être tenaillé avec versement dans les plaies de plomb fondu, d'huile bouillante et de soufre enflammé; à avoir la main droite brûlée jusqu'au poignet, à être ensuite écartelé, puis consumé sur un bûcher. Le jugement porta en outre que la maison où il était né serait démolie; que sa mère et son père seraient chassés du royaume avec défense d'y reparaître, sous peine d'être pendus et étranglés; que ses frères, sœurs, oncles et autres

parents seraient tenus, sous les mêmes peines de quitter le nom de Ravailiac pour en prendre un autre.

L'assassin subit son horrible supplice avec courage; il ne poussa pas un seul gémissement pendant que le bourreau le tenaillait avec des pinces dentelées, qui à chaque coup lui enlevaient des lambeaux de chair, ni même pendant que l'exécuteur versait dans ses plaies béantes un mélange de plomb fondu, de soufre, d'huile et de cire bouillante; aucun cri ne lui échappa lorsqu'on lui brûla le poignet, ni quand on l'attacha par les quatre membres à des chevaux entiers pour l'écarteler. Enfin, après avoir supporté ce supplice effroyable pendant une heure sans être démembré, et respirant encore, « les soldats qui assistaient à l'exécution, fatigués d'attendre, se jetèrent sur le criminel avec des épées, des couteaux et des bâtons, se mirent à frapper, couper et déchirer ce malheureux, qui fut ainsi ardemment mis en diverses parties et pièces ravies à l'exécuteur, et traînées de tous côtés avec une fureur extrême. »

Lorsque justice eut été faite du meurtrier, la froide raison reprit le dessus, et l'on commença à rechercher quels étaient les véritables complices de Ravailiac; la voix publique désigna les jésuites, et de toutes parts parurent des pamphlets contre les révérends Pères, et entre autres un libelle appelé « l'Anti-Cotton, » où l'on démontrait jusqu'à la dernière évidence que les jésuites et la reine avaient armé le bras de Ravailiac.

Le parlement n'osant pas agir contre de si grands coupables, se contenta d'enjoindre à la faculté de théologie de censurer les ouvrages publiés par la société sur la théorie du régicide; et d'après la décision des docteurs, condamna plu-